



## 24<sup>ème</sup> Ronde du Gaillac Primeur®

Organisée par le club de randonnée « Gaillac Rando »

Le dimanche 19 novembre 2023 à Lisle sur Tarn (Tarn)

### Règlement

1. Le départ et le retour se font à la salle Pierre Salvat de Lisle sur Tarn.
2. Inscription : en ligne sur HelloAsso.fr ou sur place de 8h à 9h 30 pour le grand circuit de 20.5km, de 8h30 à 10h pour le moyen de 16.5km et le petit circuit de 12,5 km.
3. Prix : 6 € par personne sur place, 5 € par personne sur HelloAsso, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, une participation sera reversée à une association caritative.  
Amplitude horaire de la randonnée : départ dès 8h et retour avant 18h.
4. Suite à votre inscription, un encas vous sera offert (fruit, gâteau, café, thé, eau). Prévoir un gobelet pour l'accueil café et les autres boissons offertes. Des gobelets "Gaillac Rando", vous sont proposés à la vente. Votre ticket vous permet l'accès chez les vigneron partenaires situés sur le circuit. En fin de journée, un tirage au sort récompensera certains par un petit cadeau.
5. Les randonneurs parcourent l'un des circuits, à leur rythme, sans idée de compétition, dans le respect de la nature, pour le plaisir de découvrir des paysages et trouver sur leur passage quelques vigneron et producteurs qui acceptent de leur présenter leurs produits.
6. Le grand circuit (20.5km, dénivelé +/- 300m) fléché en rouge (flèches directionnelles).  
Le moyen circuit (16.5km, dénivelé +/-130m) fléché en bleu (flèches directionnelles).  
Le petit circuit (12.5km, dénivelé +/- 50m) fléché en jaune (flèches directionnelles).  
Ces circuits sont balisés dans leur intégralité (flèches directionnelles et ruban rouge et blanc). Respectez le balisage mis en place.
7. Aucun équipement sportif n'est requis mais il est vivement conseillé d'avoir de bonnes chaussures de marche, des vêtements adaptés à la randonnée (imperméable, coupe-vent...) un pique-nique et de l'eau.
8. Le club "Gaillac Rando" a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette manifestation exceptionnelle ; il décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation d'objets personnels. Il ne pourra être tenu responsable des accidents et des défaillances consécutifs au mauvais état de santé du participant ou de son imprudence.
9. Un plan sommaire sur lequel figureront les n° d'appel de secours et du responsable sera disponible soit sous forme de QR code à flasher sur place ou sur papier à réclamer lors de l'inscription et vous permettra de vous repérer sur le circuit balisé. Des personnes en poste sur le circuit pourront vous renseigner.
10. Les circuits ne sont pas fermés à la circulation. Vous devez en toute circonstance respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par les personnes en poste. Sur les routes ouvertes à la circulation, il convient de marcher sur l'accotement gauche de la chaussée, en file indienne.
11. Des parkings gratuits sont prévus et des personnes vous guideront pour y accéder.
12. Les parcours empruntent des voies communales, des chemins dans les vignes et les bois, des propriétés privées. Veuillez respecter ces lieux en ne jetant pas de papiers ou de débris et en faisant preuve de convivialité envers les personnes qui vous accueillent. **Nos amis les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis.**
13. Les autorisations d'effectuer ces circuits, qui empruntent des propriétés privées, sont uniquement valables pour cette journée. Il est donc interdit de faire ces randonnées à titre privé et de les diffuser.
14. Exploitation des images : Le club sera amené à prendre des photos de groupe :  
« J'autorise le club de Randonnée "Gaillac Rando", dans le cadre de son activité, à utiliser la publication ou la reproduction d'une photographie de groupe sur laquelle je suis clairement reconnaissable afin qu'elle puisse être partagée sur le site du club ou lors des animations ou de l'Assemblée Générale ou dans un bulletin interne. »  
(NB : font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.)
15. **Votre inscription à cette randonnée vaut l'acceptation de ce règlement.**

Le président Daniel Bertinet